



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

LE DIRECTEUR GENERAL

Afssa – dossier n° 2009-0425 – JAVA TOP
dossier lié n° 2008-0030

Maisons-Alfort, le 7 décembre 2009

AVIS

de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
JAVA TOP, identique à CEANDO

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception d'un dossier, déposé par BASF AGRO SAS, relatif à une demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation JAVA TOP.

Considérant l'avis de l'Afssa n° 2008-0030 du 27 octobre 2009 relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation CEANDO ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour JAVA TOP est bien strictement identique à celle déclarée pour CEANDO ;

L'Afssa émet un avis favorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation JAVA TOP, présentée par BASF AGRO SAS, mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit CEANDO.

Marc MORTUREUX